

SE CONCERTER POUR METTRE EN PLACE DES COMMUNAUTÉS BIENVEILLANTES POUR LES TOUT.E-PETIT.E.S ET LEUR FAMILLE

CADRE DE RÉFÉRENCE



Regroupement des
instances de concertation
en petite enfance de Montréal

Montréal 

Ce document a été rendu possible grâce au Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables de la Ville de Montréal



Rédaction et recherche

Maude Gauthier, RICPEM
Elara Neath Thomin, RICPEM
Laurence Morin, RICPEM
Cécile Orreindy, RICPEM

Collaboration

Plusieurs collaboratrices ont contribué à la réalisation du présent document.

Nous tenons à remercier tout particulièrement :

Judith Becerril, Table de concertation Famille de Verdun
Cléo Voron, Table de Concertation Petite Enfance de Parc Extension
Camille Frappier, Table de concertation en petite enfance de Rosemont
Yamina Chergui, Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges
Nathalie Otis, 1, 2, 3 GO! Pointe de l'Île

Nous tenons également à souligner l'implication des instances de concertation en petite enfance locales. Le résultat de ce cadre est le fruit d'un travail collaboratif, il reflète leur expertise et leurs connaissances.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	1
SECTION 1 INTRODUCTION	
Éditorial	2
Préambule	4
Objectif du cadre de référence	5
SECTION 2 LA CONCERTATION LOCALE EN PETITE ENFANCE	
Les définitions de la concertation en petite enfance	6
L'importance et les bénéfices de la concertation en petite enfance	7
Les principaux champs d'actions de la concertation en petite enfance	8
Historique des instances de concertation en petite enfance	9
SECTION 3 LE TRAVAIL DE PROXIMITÉ EN PETITE ENFANCE	
La définition du travail de proximité	12
Le déploiement du travail de proximité	13
L'importance du travail de proximité en concertation pour le RICPEM	14
SECTION 4 LES VALEURS DE LA CONCERTATION EN PETITE ENFANCE	
La communauté	15
L'inclusion	15
La solidarité	15
SECTION 5 LES FONDEMENTS DU RICPEM	
Les grands principes du RICPEM	16
Les objectifs du RICPEM	17
Les structures de fonctionnement du RICPEM	18
SECTION 6 LES FONDEMENTS DES INSTANCES DE CONCERTATION EN PETITE ENFANCE LOCALES (ICPEL)	
Les grands principes des ICPEL	19
Les principaux objectifs des ICPEL	20
Les rôles des ICPEL	20
Les caractéristiques des ICPEL	22
Les structures de fonctionnement des ICPEL	23
BIBLIOGRAPHIE	24
ANNEXE A	
Les actions des ICPEL	27

Section 1

Introduction



Éditorial

La rédaction de ce cadre de référence résulte d'un travail continu pour la reconnaissance de l'importance du travail de concertation et du travail de proximité. Il s'inscrit dans un contexte politique et social bien particulier. En effet, plusieurs facteurs ont eu une incidence importante sur la capacité d'agir des instances de concertation.

Soulignons qu'il y a actuellement 29 instances de concertation en petite enfance locales (ICPEL) qui sont actives et impliquées sur leur territoire. Mais force est de constater qu'il est de plus en plus difficile pour elles de mettre leur expertise au bénéfice des familles et des tout·e·s-petit·e·s. Plus précisément, nos concertations sont marquées par la tension car elles dépendent de l'évolution du contexte social, législatif et politique. Ces dernières années ont d'ailleurs été marquées par plusieurs événements interreliés qui ont eu des impacts sur les concertations en petite enfance.

Le 30 septembre 2020 prenait fin le financement [d'Avenir d'enfants](#). Actif depuis 2009, Avenir d'enfants a défini « son cadre de financement afin de contribuer, par le soutien à la mobilisation des communautés locales, au développement global des enfants âgés de 5 ans et moins vivant en situation de pauvreté afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie ». (Ministère de la Famille, 2022, Bilan Final, p.7). Ce financement permettait aux concertations en petite enfance de déployer pleinement leur mission et de consacrer leurs ressources à la concertation.

En février 2020, [le ministre de la Famille](#), autorise « le versement d'une somme de 7,5 millions de dollars, à même les fonds restants du partenariat avec Avenir d'enfants pour aider les concertations en petite enfance à amorcer la transition ». (Ministre de la Famille 2020).

Toutefois, le 16 novembre 2020, le ministre de la Famille a pris la décision de « rediriger les sommes, qui auraient pu servir à financer de manière insuffisante les initiatives de concertation, vers les services de première ligne ». (Ministre de la Famille 2020). Cette décision a eu un impact considérable sur la capacité de plusieurs ICPEL à maintenir leur coordination, en plus de soulever des réflexions quant au risque de favoriser le travail en silo au détriment du travail collaboratif.

Le 30 novembre 2020, [la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse](#), aussi connue sous le nom de Commission Laurent présentait ses constats et orientations. Celle-ci a mis de l'avant l'importance d'agir tôt, notamment par le biais du travail en concertation, en collaboration et de manière intersectorielle, afin de favoriser le mieux-être des tout·e·s-petit·e·s, de l'enfance à l'âge adulte. Le rapport paru en 2021, mentionne que « souvent les familles sont isolées et méfiantes face aux services. Il est impératif de mettre en œuvre des stratégies intégrées et concertées pour rejoindre ces familles et réduire les obstacles auxquels elles font face ». (Laurent et al., 2021, p. 125).

Le tout avec, en filigrane, la pandémie de la Covid 19 qui a amplifié non seulement les besoins des familles et des tout·e·s-petit·e·s, mais qui a également participé à l'épuisement des ressources communautaires.

Dans un contexte où les instances de concertation ont été fragilisées, nous devons travailler à renforcer et pérenniser l'action intersectorielle. Nous sommes convaincu·e·s que la reconnaissance des instances de concertation et du travail de proximité passe par un financement adéquat et pérenne. Cela implique un financement à long terme, à la mission, à défaut des appels de projets ponctuels. Puisque l'addition de plusieurs sources de revenus se traduit par une multiplication des redditions de compte, une gestion par projet et une recherche perpétuelle de financement pour maintenir lesdits projets en place. La rétention de personnel qualifié et stable, la vision péjorative du milieu communautaire qui perdure et la précarité financière de certain·e·s employé·e·s témoignent également de ce manque de financement. Il est donc impératif d'avoir des ressources financières suffisantes pour offrir des conditions de travail qui sont cohérentes avec l'ampleur des responsabilités de la tâche accomplie par les concertations.

Des consultations menées à l'été 2020 auprès des ICPEL montraient que le montant récurrent nécessaire pour assurer le fonctionnement efficace des ICPEL se situait entre 90 000\$ et 100 000\$. Un montant de 70 000\$ était quant à lui requis pour déployer le travail de proximité dans chacun des quartiers montréalais. Pour ce qui est du regroupement régional, c'est un montant de 100 000\$ annuellement qui était nécessaire. Considérant les conditions socio-économiques actuelles, particulièrement l'inflation et l'augmentation du coût de la vie, il va sans dire que ces montants seront revus à la hausse.

La réalisation de ce cadre de référence vient renforcer notre engagement auprès des ICPEL et sensibiliser les acteur·trice·s qui gravitent autour des tout·e·s-petit·e·s tant au niveau politique, communautaire et institutionnel. Même fragilisées, les ICPEL ont réussi à accomplir un travail colossal. À travers leur capacité à mettre en place des stratégies de mobilisation, ainsi que des espaces qui facilitent la mise en place d'actions collectives, les ICPEL ont démontré que leur apport est essentiel à la création d'une communauté bienveillante autour des familles et des tout·e·s-petit·e·s.

Finalement, à travers ce cadre, le RICPEM souhaite montrer ce qu'un financement récurrent et stable permettrait aux concertations de réaliser.



Maude Gauthier
Coordonnatrice | RICPEM
2021 - 2023



Laurence Morin
Coordonnatrice | RICPEM
2023 - présent



Cécile Orreindy
Coordonnatrice | RICPEM
2023 - 2024

Préambule

Le présent cadre constitue la pièce maîtresse du projet « En marche vers des communautés bienveillantes pour les tout-petits ». Ce projet, financé par la Ville de Montréal et débuté en 2021, vise à soutenir le déploiement de communautés bienveillantes pour les tout·e·s-petit·e·s et leur famille. Il prend la forme de la création, du développement et du maintien d'un espace collaboratif par et pour les concertations locales et régionales.

Ce cadre de référence est ainsi le fruit d'un travail collaboratif. Il n'a pas la prétention d'être exhaustif et reconnaît la pluralité des réalités des instances de concertation en petite enfance. Le cadre est donc appelé à être ajusté selon les besoins et les réalités des ICPEL et des tout·e·s-petit·e·s.

Objectif

La rédaction du cadre de référence s'inscrit notamment dans une volonté de faire connaître et reconnaître le travail de concertation en petite enfance. Souvent réalisée en coulisse, la concertation en petite enfance est essentielle à la collaboration intersectorielle et à l'action collective, en plus d'assurer une utilisation optimale des structures et ressources existantes.

Alors que la mobilisation et l'inclusion de toutes les parties prenantes sont essentielles pour accompagner les familles et leurs enfants dans les périodes les plus difficiles qu'elles rencontrent, les obstacles autour de la concertation en petite enfance sont nombreux.

Ce cadre a donc comme objectif premier de fournir un outil de référence structurant aux 29 instances de concertation en petite enfance locales tout en leur offrant la latitude nécessaire à l'adaptation de son contenu selon leurs réalités propres. Il contribue à déployer un modèle cohérent venant définir et baliser l'action concertée et le travail de proximité.

De plus, bien que plusieurs sources externes aient été consultées pendant la rédaction, le cadre constitue d'abord un outil à travers lequel l'expertise des acteur·trice·s du milieu de la concertation est rassemblée afin d'en tirer les meilleures pratiques et les points communs. Ainsi, la rédaction de ce cadre a été réalisée dans une logique ascendante et collaborative, les ICPEL ayant été concertées à plusieurs étapes du processus afin de s'assurer que le cadre reflète au plus près leurs réalités.

En somme, il a pour ambition d'être un document structurant, permettant d'établir une compréhension commune pour assurer les conditions gagnantes à la mise en place d'actions collectives pour la petite enfance et au soutien du travail de proximité afin de rejoindre les familles vulnérables et isolées.

Section 2

La concertation en petite enfance



2.1 Les définitions de la concertation

Denis Bourque définit la concertation comme « un processus collectif de coordination auquel adhèrent sur une base volontaire un ensemble d'acteurs autonomes ayant des logiques et des intérêts différents dans une forme de négociation en vue de préciser des objectifs communs et d'en favoriser l'atteinte par l'harmonisation de leurs orientations, de leurs stratégies d'intervention et leurs actions » (Bourque, 2008, p. 5). Pour René Lachapelle, la concertation représente « un processus rassembleur reposant sur l'engagement volontaire à participer à une démarche collective fondée sur une vision commune, des objectifs partagés ou des intérêts communs » (Lachapelle, 2004, p.13). En ce sens, la concertation appelle à la « recherche de cohérence » (Bourque, 2008, p.6) entre les acteur·trice·s afin de travailler ensemble, dans un objectif commun.

Julie Richard et ses collègues insistent quant à elles et eux dans leur définition de la concertation sur la nécessaire coopération « qui s'incarne dans un processus collectif basé sur une mise en relation structurée et durable entre des acteurs sociaux autonomes » (Richard et al., 2021, p. 99).

Plus simplement, la concertation permet de « mieux répondre ensemble, dans une vision commune, aux besoins des enfants et des familles » (Clément et al, Faits saillants du bilan Avenir d'enfants, 2019, p.3) en regroupant les acteur·trice·s de différents milieux locaux pour collaborer et unir leurs expertises, leurs savoirs et leurs expériences au profit des enfants.

Pour le milieu communautaire, la concertation découle d'une volonté de travailler ensemble pour augmenter les effets de nos actions avec l'objectif commun d'améliorer la qualité de vie des populations ciblées et d'éviter les trous de services. C'est une manière de faire qui permet d'intensifier les échanges et les liens entre les acteur·trice·s du milieu.

C'est également pour les ICPEL un réel travail de coordination, de mobilisation et de mise en commun des ressources et expertises. Cela implique une connaissance fine de son milieu et de sa population. La concertation permet aux ICPEL de décroquer les approches individuelles et les interventions sectorielles et ainsi d'éviter le travail en silo.

2.2 L'importance et les bénéfices de la concertation

L'action concertée assure aux familles « de recevoir le bon service, au bon moment, par la bonne organisation » (Clément et al, Faits saillants du bilan Avenir d'enfants, 2019, p.3) et de fait, de mieux les accompagner (Laurent et al. 2021). Elle contribue donc à réduire les inégalités et à agir tôt pour prévenir différentes problématiques, ce qui lui permet d'avoir un impact durable sur le bien-être des enfants, particulièrement ceux vivant en situation de vulnérabilité.

La concertation est un levier dans le déploiement d'actions, de solutions et de stratégies d'intervention, de soutien ou d'accompagnement. En effet, elle assure une compréhension commune et partagée et donc une réponse coordonnée, adaptée et pertinente qui met à profit les expertises diverses et complémentaires des acteur·trice·s des différents réseaux. Cela permet de trouver des solutions créatives qui s'inscrivent dans une vision globale et partagée d'un problème donné.

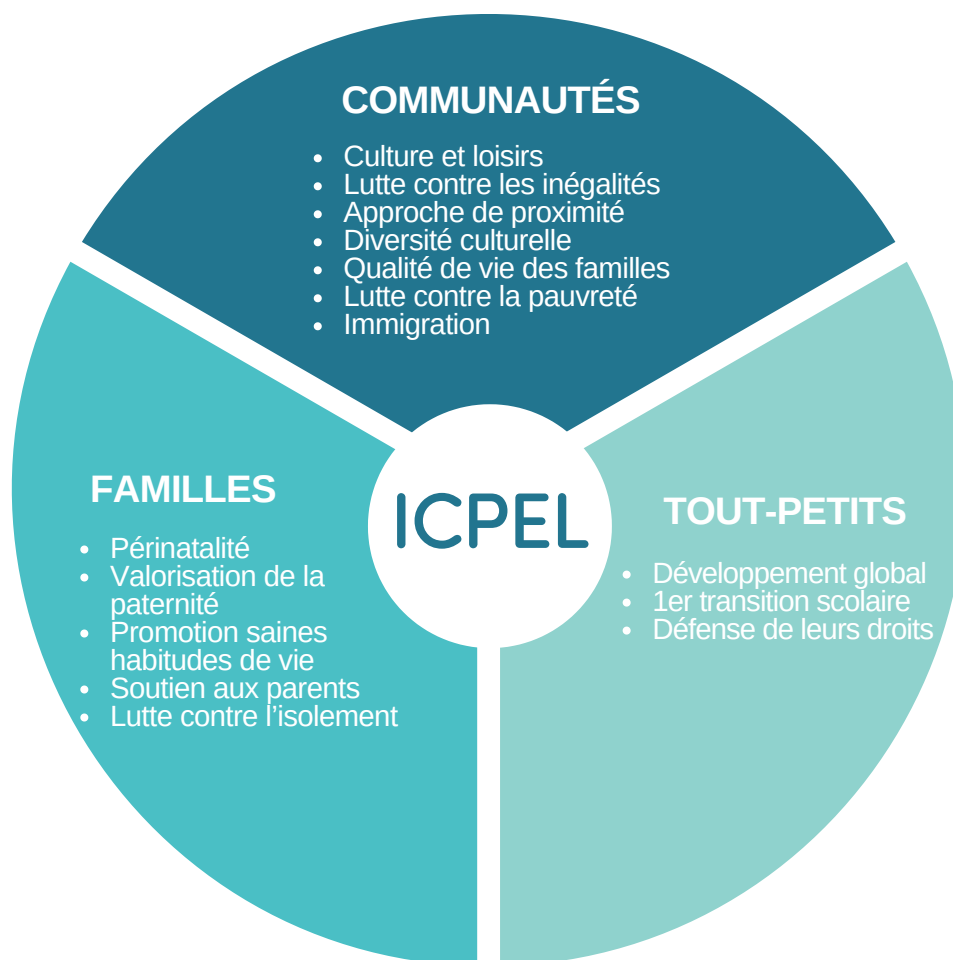
La concertation garantit de surcroît une cohérence et une fluidité dans les trajectoires de services qui permettent d'agir efficacement. Parallèlement, la concertation garantit l'autonomie des parties prenantes, qui peuvent tenir compte des réalités plurielles et parfois complexes dans lesquelles sont imbriquées les familles tout en préservant leur expertise respective.

Les recherches scientifiques et l'expérience terrain ont d'ailleurs attesté des bénéfices et de la plus-value du travail de concertation pour soutenir et favoriser le développement global des tout·e·s-petit·e·s et la mobilisation des communautés autour d'elles et eux et de leur famille. (Clément et al. 2019 ; Dagenais et Hotte, 2020 ; Lachapelle, 2004 ; Laurent et al., 2021).

2.3 La concertation locale en petite enfance et ses principaux champs d'actions ¹

Ce qui distingue les actions posées par les ICPEL, c'est qu'elles sont le résultat de ce long travail d'échange, de mobilisation, de veille sur le terrain, que représente le travail de concertation. Ainsi, bien que touchant à des champs d'action communs à tout l'écosystème de la petite enfance, les actions des concertations bénéficient d'une vision holistique unique.

Les principaux champs d'actions



¹ Voir l'annexe A: Les actions des instances de concertation locales en petite enfance de Montréal.

2.4 Historique des instances de concertation en petite enfance

L'histoire des instances de concertation en petite enfance s'inscrit dans les diverses réalités des quartiers montréalais. Les instances de concertation en petite enfance émergent de différentes initiatives, telles que des programmes gouvernementaux et des partenariats publics-privés, mais aussi des initiatives des communautés locales. Quoi qu'il en soit, les réflexions sociétales et les différents programmes publics et privés en matière de petite enfance sont venus modeler l'histoire des concertations.

2.4.1 Les réflexions sociétales et les programmes misant sur la prévention en petite enfance

En 1991, le [rapport](#) « un Québec fou de ses enfants », présidé par Camil Bouchard, formule des recommandations afin de prévenir les problèmes chez les enfants et les jeunes (ligne du temps en petite enfance au Québec - Agir Tôt, s.d.). On y mentionne déjà à l'époque l'importance de la concertation entre les acteur·trice·s afin de prévenir les mauvais traitements et la marginalisation des enfants et des jeunes : « De tels efforts qui se situent dans une perspective globale, sociale et communautaire tissent des liens essentiels respectant mieux l'intégrité de la vie des enfants » (Gouvernement du Québec, 1998, p.149). De plus, le rapport met de l'avant l'importance d'investir dans la petite enfance afin de prévenir les problèmes futurs.

Le programme Naître égaux - grandir en santé apparaît en 1990 sous forme de projet pilote, notamment dans certains quartiers montréalais, avant son implantation plus large dans différentes communautés en 1995. Ce programme mise sur l'intervention auprès des milieux d'extrême pauvreté afin de réduire les inégalités sociales de santé en plus de vouloir améliorer la santé et la qualité de vie des nouveau-né·e·s et de leurs parents (Gouvernement du Québec, 2000).

En plus du programme Naître égaux – Grandir en santé, le Programme de soutien aux jeunes parents (PSJP) ainsi que le Programme de soutien éducatif précoce sont par la suite mis en place. Une fusion de ces trois programmes en 2004 mène aux Services intégrés en périnatalité et en petite enfance (SIPPE) (Gouvernement du Québec, 2021, p.1). Ce programme a pour objectif « de favoriser le développement des enfants âgés de 0 à 5 ans, de maximiser le potentiel de santé et de bien-être des familles à partir de la grossesse » ainsi que « d'améliorer les conditions de vie des familles » (Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE), s.d.).

2.4.2 La création et le déploiement d'instances de concertation en petite enfance

Les premières instances de concertation en petite enfance montréalaises sont apparues dans les années 80. Néanmoins, le programme Naître égaux – Grandir en santé, qui s'appuie sur la concertation et la collaboration entre les acteur·trice·s de l'enfance, a favorisé la mise en place de plusieurs regroupements locaux d'actions intersectorielles sur le territoire montréalais dans les années 90. (Gouvernement du Québec, 2000).

En 1995, grâce au travail de Camil Bouchard et de Centraide du Grand Montréal, l'initiative « 1,2,3 GO! » est lancée (Théolis et al. 2010). L'initiative, qui se fonde sur l'*empowerment* des communautés, vise à « promouvoir le développement physique, cognitif, social et affectif des tout-petits ; assurer le soutien aux parents et aux intervenants ; soutenir les efforts de prise en charge de la communauté pour offrir aux parents et aux tout-petits un environnement stimulant, bienveillant et chaleureux » (Damant et al. 1999, résumé & p.137). C'est donc en 1995 que six projets pilotes, dont trois à Montréal ; Côte-des-Neiges, Montréal-Nord et Saint-Michel, voient le jour (Damant et al., 1999, 136-137). Dans les années qui suivent, d'autres initiatives 1,2,3 GO! sont aussi mises en place afin de répondre aux besoins des enfants et de leur famille (Clément et al., 2019, p.8-9).

Au courant des années 2000, on observe la création de plusieurs instances de concertation en petite enfance, notamment au sein des tables de quartier. En 2009, une entente est conclue entre Centraide et Québec enfants. La même année, l'Assemblée nationale adopte la Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants. Cette loi permet ainsi la création d'Avenir d'enfants. Avenir d'enfants représente un partenariat public-privé entre le Gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon (Clément et al., 2019, p9-10). Ce projet, d'une durée de 10 ans, a pour volonté d'implanter et de soutenir des instances de concertation sur l'ensemble du territoire québécois afin de « contribuer, par le soutien à la mobilisation des communautés locales, au développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivants en situation de pauvreté afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie » (Historique, mission et objectifs – Mercier-Ouest Quartier en santé, s.d.).

Sur le territoire montréalais, cela a permis le soutien de 27 instances de concertation locales en petite enfance dans 27 quartiers montréalais. Il faut néanmoins préciser que trois instances de concertation fonctionnaient sans le soutien d'Avenir d'enfants, ce qui témoigne de la diversité des origines et des formes prises par le travail de concertation en petite enfance à Montréal.

L'instance de concertation régionale Horizon 0-5 a aussi été soutenue par Avenir d'enfants. Horizon 0-5 a vu le jour suite au Sommet montréalais sur la maturité scolaire en 2013. La création d'Horizon 0-5 est née du désir de « poursuivre les actions autour des besoins des 0-5 ans et [de] travailler au développement d'une vision commune » (Horizon 0-5, 2021²). En plus de cette concertation régionale, les instances de concertation en petite enfance locales se sont aussi réunies de manière informelle afin d'échanger et d'agir sur les préoccupations et les enjeux locaux relatifs à la petite enfance sur le territoire montréalais.

En 2015, les instances de concertation se sont regroupées pour former les « Instances de concertation en petite enfance de Montréal (ICPEM) » puis le « Regroupement des instances de concertation en petite enfance de Montréal (RICPEM) » en 2020.

Le RICPEM est né d'une volonté des instances en petite enfance de se regrouper et de se mobiliser afin de soutenir les milieux locaux dans le déploiement du travail des instances de concertation locales autour du plein développement des tout·e·s-petit·e·s.

² Les informations sont tirées du site web d'Horizon 0-5 (www.horizon05.com), qui n'existe désormais plus. Pour plus d'informations sur Horizon 0-5 et sa relation avec Avenir d'enfants, il est toutefois possible de consulter le site web d'Agir Tôt: <https://agirtot.org/horizon-0-5-montreal/>.

Si initialement, le RICPEM n'a pu compter que sur l'engagement de ses membres et en particulier de son comité d'action, il lui devient possible en 2020 d'embaucher une chargée de projet, qui deviendra, à partir de l'automne 2021, un poste de coordination. En date de 2023, le RICPEM possède deux ressources humaines, soit une coordinatrice et une agente de mobilisation. Cependant, le Regroupement est également confronté aux mêmes difficultés que ses membres, à savoir la précarité des sources de financement qui menace la pérennité du regroupement, et par conséquent, sa capacité à mener à bien son rôle.

Malgré la fin du financement et du soutien d'Avenir d'enfants en 2020 (Ministère de la Famille, 2022, Bilan Final, p.2), plusieurs instances de concertation en petite enfance continuent leur travail. Toutefois, toutes les instances n'ont pas été en mesure de poursuivre avec la même intensité leur soutien auprès des familles et des enfants. Plusieurs instances ont dû faire des choix tels que ;

- Revoir leur structure de fonctionnement;
- Limiter le nombre d'heures dédiées à la coordination, voire même se priver d'une coordination;
- Fusionner avec d'autres instances de concertations intersectorielles;
- Multiplier les bailleurs de fonds³ et les investissements dans la recherche de financement;
- Délaisser ou réduire l'encadrement du travail de proximité en petite enfance et le déléguer à des organismes communautaires familles⁴

En 2021, le rapport Laurent est publié suite aux consultations dans le cadre de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. Le rapport avance plusieurs recommandations pour promouvoir non seulement les droits, mais le bien-être de tous les enfants. Parmi ces recommandations, le rapport souligne la « nécessité, de préserver la concertation locale et régionale en petite enfance acquise au cours des 10 dernières années » (Laurent et al., 2021, p.143) afin de « préserver la mobilisation des communautés et les acquis d'Avenir d'enfants » (Laurent et al., 2021, p.143). Dans cette perspective, le rapport note la nécessité de consolider et généraliser les meilleures pratiques de concertation pour éviter le travail en silo qui limite les interventions et les accompagnements efficaces auprès des tout·e·s-petit·e·s. En outre, le rapport de la Commission Laurent souligne également l'importance de maintenir les travailleur·euse·s de proximité déployé·e·s pour rejoindre les familles en situation de vulnérabilité et s'assurer qu'elles reçoivent les services adaptés.

En date de juillet 2022, le RICPEM est composé de 29 instances de concertations en petite enfance qui sont mobilisées dans les différents quartiers montréalais. Les instances de concertation prennent plusieurs formes selon les besoins de la communauté : diversité est ici le mot clé.

³ En 2023, les instances de concertation de concertation locales en petite enfance ont pour principal bailleur de fonds la DRSP, via sa mesure 3.1 Milieux de vie favorables - Petite enfance (ainsi que la mesure 4.2 Milieux de vie favorables - Jeunesse, pour la population de 5 à 25 ans). Les enveloppes financent les projets effectués en concertation (pour la petite enfance et la jeunesse respectivement), allouant jusqu'à 20 % ou encore 20 000 \$ de l'enveloppe globale pour le financement d'une coordination. Ce 20 %, bien qu'insuffisant, s'avère un financement important pour les coordinations des concertations (DRSP Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Mesure 3.1, 2019 ; DRSP Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Mesure 4.2, 2019).

⁴ Ces constats sont tirés des documents analytiques internes « État de la situation des instances de concertation en petite enfance de Montréal » réalisés par le RICPEM en 2020, 2021 et 2022 afin de documenter la réalité des ICPEL.

Section 3

Le travail de proximité en petite enfance



Le travail de proximité est reconnu par les acteur·trice·s de la petite enfance comme étant essentiel pour rejoindre les familles en situation de vulnérabilité et d'isolement. Nous observons qu'il y a une réelle symbiose entre le travail de proximité et la concertation. Ces deux approches sont interreliées et permettent d'aller beaucoup plus loin dans notre réponse aux besoins des familles. Le travail de proximité permet de tisser des liens de confiance avec celles-ci afin de mieux les accompagner et les orienter vers les bons services et les bonnes ressources. C'est un levier fondamental pour le travail de prévention qu'effectue les concertations.

D'autre part, les recherches démontrent que le succès du travail de proximité est encore plus marqué quand la personne qui effectue ce travail est soutenue par un ensemble de partenaires intersectoriels. Le rapport du comité-conseil Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel ainsi que le rapport pour la commission Laurent s'entendent pour identifier le travail de proximité comme étant un moyen clé pour rejoindre les familles isolées (Dagenais et Hotte, 2019, p.53; Laurent et al., 2021, p.135-137, 143).

3.1 Définition du travail de proximité

Le travail de proximité désigne un mode d'intervention visant à rejoindre une population vulnérable et isolée afin de la mettre en relation avec les ressources et les services disponibles. Pour ce faire, il vise à rejoindre les familles isolées en allant directement où elles se trouvent, soit dans leurs milieux de vie, afin de contribuer à l'épanouissement de celles-ci et au développement du plein potentiel des enfants (Laurent et al., 2021, p.135; Ministère de la Famille, 2022, projet pilote, p.8). Ultimement, le travail de proximité a pour objectif de développer le pouvoir d'agir des familles et à les amener à répondre à leurs besoins en allant vers les ressources appropriées (Zoom sur Le travail de proximité—Agir tôt, s.d.).

Pour ce qui est du travail de proximité en petite enfance, la population visée est celle des familles vulnérables (Joindre les familles vivant en contexte de défavorisation - Agir Tôt, s.d.) et des familles isolées. En ce qui concerne les familles isolées, le Ministère de la famille les définit comme étant « [l]es familles en situation de vulnérabilité qui ne fréquentent pas, ou qui fréquentent très peu, les services offerts par la communauté (qu'il s'agisse de services institutionnels ou non) et qui ont au moins un enfant à naître (période périnatale) ou âgé de moins de 5 ans » (Ministère de la Famille, 2022, projet pilote, p.7).

Selon le site Agir tôt, le travail de proximité auprès des familles isolées représente une pratique d'accompagnement qui consiste entre autres à ;

- Mettre en place des stratégies afin de rejoindre les familles;
- Créer un lien de confiance avec les familles;
- Diffuser de l'information selon les besoins;
- Diriger les familles vers les services qui répondent à leur situation ou leurs besoins;
- Accompagner les familles auprès des intervenant·e·s et des organismes de la communauté;
- Soutenir le renforcement de la capacité d'agir des familles;
- Faire de la prévention et la promotion de la santé;
- Contribuer à la collaboration entre les différent.e.s acteur·trice·s du territoire. (Zoom sur le travail de proximité—Agir tôt, s.d.).

Le travail de proximité cherche donc à construire des ponts entre les familles isolées et les ressources de la communauté pour répondre à leurs besoins et les soutenir dans leur capacité d'agir.

3.2 Le déploiement du travail de proximité

Bien que le travail de proximité ait fait son apparition au Québec dans les années 60 (Zoom sur Le travail de proximité—Agir tôt, s.d.), le travail de proximité auprès des familles ayant des enfants âgés de 0-5 ans n'a été adéquatement documenté que beaucoup plus tard, à savoir autour des années 2010. Ainsi, en 2017, Avenir d'enfants rapportait que 53 de ses 139 réseaux de partenaires locaux à travers la province incorporent le travail de proximité dans leur plan d'action (Denis, 2017, p.2).

La rédaction de ce cadre a d'ailleurs fait ressortir les difficultés d'effectuer une analyse approfondie des réalités du terrain. En effet, nous observons qu'il y a très peu de documentation sur les expertises développées par les instances de concertation ou leurs partenaires communautaires en lien avec le travail de proximité et leurs effets. Pourtant, en se renseignant auprès des membres du RICPEM et en consultant des rapports et offres d'emploi, nous constatons que c'est une approche qui était valorisée et pratiquée bien avant la parution de la documentation d'Avenir d'enfants en 2017. Des offres d'emploi pour des postes d'agent·e de proximité datant d'aussi loin que 2007⁵, entre autres, nous permettent d'affirmer que les concertations soutenaient déjà le travail de proximité.

⁵ À titre d'exemple, en janvier 2007, la Table de concertation Petite-Enfance de Parc Extension recrutait un·e intervenant·e de milieu en petite enfance, dont le rôle était de "rejoindre des familles vivant en situation de vulnérabilité afin de favoriser leur accès aux ressources d'aide et leur intégration dans la vie communautaire du quartier" (Table de concertation en petite enfance de Parc Extension, 2007).

3.3 L'importance de la concertation pour le travail de proximité

Il est essentiel que le travail de proximité soit fait de manière concertée, puisque la concertation permet de rassembler autour d'une même table une grande diversité de partenaires et de fournir aux travailleur·e·s de proximité un large réseau (Zoom sur Le travail de proximité—Agir tôt, s.d.). En plus d'avoir une vue d'ensemble des services offerts dans la communauté, l'approche en concertation offre aux travailleur·euse·s de proximité une flexibilité qui leur permet d'agir de manière plus efficace en dirigeant ou en accompagnant les familles vers les ressources les mieux adaptées pour répondre à leurs besoins (Dagenais et Hotte, 2019, p.53). La concertation joue alors un rôle capital puisqu'elle assure une plus grande cohérence du travail de proximité.

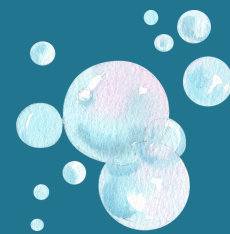
Inversement, le travail de proximité en petite enfance nourrit le travail de concertation dans son rôle de vigie en offrant une perspective de terrain unique. De plus, il joue un rôle de facilitateur entre les ressources et les organismes de la communauté (Zoom sur Le travail de proximité—Agir tôt, s.d.).

3.4 L'importance du travail de proximité en concertation pour le RICPEM

Puisque le travail de proximité est intrinsèquement lié à la concertation en petite enfance, il se trouve au cœur des préoccupations du RICPEM. La défense du travail de proximité et de sa relation étroite avec le travail de concertation est l'une des priorités du RICPEM et constitue l'un des trois plaidoyers qu'il porte devant les acteur·trice·s politiques et les bailleurs de fonds.

Section 4

Les valeurs de la concertation en petite enfance



Plusieurs valeurs guident les ICPEL, ainsi que le RICPEM, dans le déploiement de leurs actions. Ces valeurs sont ;

- La communauté
- L'inclusion
- La solidarité

La communauté

Les ICPEL sont ancrées dans la réalité des quartiers au sein desquels elles opèrent, créant une appartenance géographique et communautaire. Elles soutiennent le développement de communautés bienveillantes, solides et durables. Celles-ci se fondent sur des principes démocratiques de participation volontaire et un engagement continu des acteur·trice·s de différents réseaux. Ces partenaires se mobilisent autour d'une vision commune axée sur la création de milieux de vie favorables au développement de l'enfant.

L'inclusion

Les ICPEL visent l'inclusion de l'ensemble des membres de leur communauté, où chaque personne a sa place, sans discrimination liée à l'origine, le genre, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut, la capacité, ou autre. Cette visée d'inclusion commence d'abord par la valorisation d'une diversité de points de vue au sein même des concertations. Elle se manifeste aussi par une sensibilité pour les familles se situant au croisement de plusieurs formes de vulnérabilité et de discrimination. Les ICPEL œuvrent en faveur de quartiers accueillants et inclusifs, notamment par des services de proximité accessibles et par l'égalité d'accès à des milieux de vie de qualité.

La solidarité

Les ICPEL ont un fonctionnement axé sur la solidarité, la réciprocité et le soutien mutuel de ses membres. Ce fonctionnement se base sur la mise en commun des compétences, des connaissances et des ressources de chacun.e, afin d'améliorer la réponse aux besoins des familles. Le travail de concertation étant de nature fondamentalement collaborative, les ICPEL s'appuient sur la création de liens de confiance entre les membres ainsi qu'avec la communauté qu'elles soutiennent.

En somme, les valeurs des ICPEL tendent à une société solidaire et juste dans une visée de réduction des inégalités sociales. Une telle société constitue l'environnement idéal pour le développement du plein potentiel des tout·e·s-petit·e·s.

Section 5

Les fondements du RICPEM



Le RICPEM vise à unir, promouvoir et soutenir la mobilisation des instances de concertation locales et des actions concertées autour du plein développement et du bien-être des enfants de 0 à 5 ans et de leur famille, tout en favorisant l'innovation sociale et le transfert des connaissances en ces matières. Le Regroupement veut favoriser la prise de position collective, porter d'une seule voix l'importance d'agir tôt, en plus de dynamiser l'action locale. Il favorise la création de liens entre les instances de concertation locales, ainsi qu'avec les instances régionales en petite enfance. Pour ce faire, plusieurs principes, objectifs et structures définissent le RICPEM.

5.1 Les cinq grands principes du RICPEM

Le RICPEM ;

- 1) Reconnaît l'importance du travail de concertation que les ICPEL réalisent comme avenue essentielle pour mobiliser, accompagner, soutenir et intervenir auprès des tout·e·s-petit·e·s et des familles de leur territoire et garantir leur développement optimal.
- 2) Se fonde sur la reconnaissance et la valorisation de la diversité des différents mécanismes locaux de concertation intersectoriels et multiréseaux en petite enfance. Ceux-ci se présentent sous différentes formes juridiques et organisationnelles ayant chacune leurs spécificités.
- 3) Se fonde sur la démocratie participative comme forme de gouvernance en favorisant la mise en commun, le dialogue et la prise de décisions collectives. Le RICPEM s'en remet alors toujours aux ICPEL pour orienter ses prises de position.
- 4) Défend la nécessité du travail de proximité et de son articulation autour du travail des concertations locales, soit le fait d'intégrer les personnes qui réalisent ce travail à même les instances de concertations locales afin de mieux référencer et accompagner les familles. Ce faisant, le travail de proximité mené auprès des familles montréalaises ayant de jeunes enfants et vivant en contexte de vulnérabilité se situe au cœur des préoccupations du RICPEM.
- 5) S'appuie sur l'appartenance géographique du Regroupement ainsi que des instances et sur la reconnaissance d'une spécificité montréalaise en regard de la concertation et des réalités multiples et diverses des différents quartiers.

5.2 Les objectifs du RICPEM

Le Regroupement des instances de concertation en petite enfance de Montréal poursuit quatre grands objectifs.

1. DÉFENDRE L'INTÉRÊT ET LE BIEN-ÊTRE DES TOUT·E·S-PETIT·E·S ET DE LEUR FAMILLE.

La défense de l'intérêt et du bien-être des tout·e·s-petit·e·s et des familles constitue la visée principale du Regroupement et elle s'incarne de plusieurs façons. D'abord, par la promotion de la prévention auprès des tout·e·s-petit·e·s et des familles et du fait d'agir tôt. Ensuite, elle passe par la consolidation et le soutien de la mise en place d'actions concertées comme moyen privilégié pour contribuer au développement global des tout·e·s-petit·e·s.

2. MOBILISER ET SOUTENIR LES INSTANCES DE CONCERTATION EN PETITE ENFANCE LOCALES.

Le Regroupement assure la consolidation d'un espace de concertation et de mobilisation afin de renforcer les liens entre les acteur·trice·s locaux·ales. Cet espace permet d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'actions à l'échelle montréalaise et d'amplifier leur portée auprès des familles et des enfants. Le RICPEM accompagne les ICPEL dans la mise en place d'actions concertées et coordonne des démarches collectives. Il travaille également à valoriser le travail de proximité et à réunir les conditions nécessaires pour garantir son déploiement à partir des instances de concertation locales.

3. PORTER LA VOIX ET DÉFENDRE LES INSTANCES DE CONCERTATION LOCALES EN PETITE ENFANCE.

Le RICPEM cherche à faire reconnaître l'importance des ICPEL dans la mise en place et la consolidation d'un tissu social autour des tout·e·s-petit·e·s et leur famille. Le Regroupement s'assure de porter leurs voix et leurs enjeux dans divers espaces d'influence en plus de contribuer à leur rayonnement auprès des instances régionales, institutionnelles et gouvernementales pertinentes. Il joue également un rôle de représentation devant certains bailleurs de fonds et acteur·trice·s philanthropiques. Aussi, il s'assure que les réalités des quartiers soient portées et prises en compte à l'échelle régionale. À cet effet, il œuvre à consolider les espaces de concertation qui permettent aux acteur·trice·s locaux·ales et régionaux·ales de comprendre leurs rôles respectifs et de travailler en collaboration.

4. CONTRIBUER À L'INNOVATION SOCIALE ET AU TRANSFERT DE CONNAISSANCES.

Le Regroupement documente le travail effectué par les ICPEL et l'état de leur situation de façon régulière. Il réalise également des veilles stratégiques sur les enjeux, savoirs et projets autour des tout·e·s-petit·e·s et des familles et les diffuse. Ce faisant, il collabore avec les réseaux des praticien·ne·s et des chercheur·euse·s de la petite enfance aux niveaux régional, institutionnel et universitaire, afin d'aider les ICPEL à innover et adapter leurs pratiques selon les nouveaux besoins.

5.3 Les structures de fonctionnement du RICPEM

Le RICPEM permet de réunir l'ensemble des ICPEL sur le territoire de Montréal. Il est uniquement composé des coordinations et des représentant·e·s des instances de concertation. Le financement du RICPEM est fondé sur un financement par projet et du financement ponctuel. Pour l'instant, aucun financement ne permet la pérennité du RICPEM.

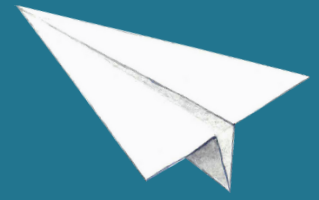
Les structures de fonctionnement du RICPEM sont flexibles et sont appelées à être modifiées selon les besoins et les enjeux. Au moment d'écrire ces lignes, le RICPEM a deux structures internes qui fonctionnent conjointement, soit le comité d'action du RICPEM et les rencontres des membres. Le comité d'action, qui représente l'équivalent d'un comité de coordination, est composé de représentant·e·s d'instances de concertation locales qui siègent également aux rencontres des membres.

Les membres tiennent des rencontres régulièrement dans lesquelles sont discutées les orientations et les actions du RICPEM, ainsi que les réalités locales des quartiers tant en regard de la concertation que des besoins des tout·e·s-petit·e·s et de leur famille. Elles servent principalement à échanger et à partager les préoccupations et enjeux stratégiques, politiques et communicationnels. Les rencontres permettent également de prendre position collectivement sur différents enjeux.

Afin de représenter les ICPEL et de porter les réalités des quartiers, le RICPEM siège sur des organisations externes au niveau régional. Ces représentations permettent de favoriser les collaborations et l'arrimage des actions locales et régionales. De plus, le RICPEM s'assure d'être partie prenante des démarches et des initiatives locales et régionales qui concernent le bien-être et les conditions de vie des tout·e·s-petit·e·s et de leur famille et la consolidation du travail de concertation.

Section 6

Les fondements des ICPEL



Les ICPEL visent la mise en place d'environnements sécuritaires, bienveillants et organisés autour des tout-e-s-petit-e-s et de leur famille. Pour ce faire, plusieurs principes, objectifs, rôles et caractéristiques guident et définissent les instances de concertation.

6.1 Les grands principes des ICPEL

Les ICPEL s'appuient sur cinq grands principes pour orienter leurs actions, elles :

1. Alignent leurs pratiques sur l'agir tôt et l'approche écosystémique . En ce sens, les ICPEL mettent de l'avant l'importance de mettre en place des actions dès la grossesse, afin d'intervenir le plus rapidement possible dans la vie de l'enfant pour assurer le développement de son plein potentiel. De plus, dans leurs pratiques, les ICPEL considèrent l'enfant dans sa globalité, en prenant compte du contexte dans lequel il grandit.
2. Se fondent sur la reconnaissance de la diversité des familles et de leur capacité d'agir. Elles reconnaissent l'importance d'adapter leurs pratiques selon les réalités multiples et complexes des familles, en considérant le croisement des vulnérabilités et des oppressions qu'elles vivent. Aussi, elles reconnaissent que les familles sont des actrices à part entière dans le développement de leurs enfants et qu'il importe de respecter leur autonomie.
3. S'appuient sur l'appartenance géographique qui ancre les ICPEL dans la réalité des communautés qu'elles desservent.
4. Sont autonomes, ainsi que leurs membres, dans la mise en œuvre d'actions et dans leurs prises de décisions.
5. Se fondent sur la démocratie participative comme forme de gouvernance en favorisant la mise en commun, le dialogue, la prise de décisions collectives et la participation de partenaires issu-e-s de différents réseaux.

⁶ Le principe de l'Agir tôt conçoit la petite enfance comme un moment charnière dans le développement des enfants, et met donc de l'avant l'importance de s'assurer que les enfants aient accès aux soins et au soutien dont ils ont besoin dès la naissance. Il s'agit d'une approche qui se veut préventive, mais ne se limite pas à dépister et traiter des troubles développementaux: elle vise également à enrichir le développement de tous les enfants, particulièrement à travers des soins et des services éducatifs de qualité. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à l'[Observatoire des tout-petits](#) et au Site d'[Agir Tôt](#).

⁷ Selon le site Agir tôt, l'approche écosystémique considère trois principaux-ales acteur-trice-s qui s'influencent mutuellement, à savoir l'enfant, sa famille et la communauté. Ainsi, cette approche permet « de jeter un regard sur l'ensemble des contextes qui peuvent influencer le développement d'un enfant et, parallèlement, mener des actions sur plusieurs systèmes » (Approche Écosystémique / Cadre de Référence - Agir Tôt, s.d.).

6.2 Les principaux objectifs de la concertation locale en petite enfance

Le développement et le bien-être des tout·e·s-petit·e·s et de leur famille par le développement de communautés bienveillantes.

Les instances de concertation soutiennent le développement d'une communauté bienveillante en mettant en place des conditions favorables à la mobilisation et la collaboration des acteur·trice·s clés en petite enfance dans les différents quartiers montréalais. De plus, elles contribuent à l'émergence d'initiatives collectives.

Soutenir l'action concertée et le travail de proximité.

Les instances soutiennent la mobilisation des acteur·trice·s dans le but d'accroître le pouvoir d'agir sur les enjeux liés à la petite enfance et aux familles. Elles soutiennent le travail de proximité effectué auprès des tout·e·s-petit·e·s et leur famille, particulièrement auprès de celles vivant plusieurs formes d'exclusion et de vulnérabilité.

Faire de la petite enfance un enjeu prioritaire au sein des communautés.

Les concertations portent aussi les revendications de leur communauté afin de défendre les tout·e·s-petit·e·s et leur famille auprès d'interlocuteur·trice·s clés.

6.3 Les rôles et les caractéristiques de la concertation locale en petite enfance

Plusieurs rôles et caractéristiques définissent le travail des instances de concertation en petite enfance. Les rôles font référence aux fonctions et à la place que les ICPEL occupent, tandis que les caractéristiques renvoient à ce qui les distingue et à ce qui permet de les reconnaître.

6.3.1 Les rôles

Mobiliser les milieux afin de favoriser une collaboration entre les acteur·trice·s, permettant ainsi de briser les silos.

Les ICPEL représentent un vecteur de mobilisation en jouant un rôle de liaison entre les différent·e·s acteur·trice·s de la petite enfance. En plus de les réunir, elles favorisent le travail de collaboration et le travail collectif vers des visées communes pour le mieux-être des tout·e·s-petit·e·s.

Favoriser la création de liens de confiance avec les familles par le travail de proximité.

Elles travaillent à défendre les intérêts des familles et maintiennent un contact étroit avec la réalité de celles-ci à travers leur relation avec les différent·e·s acteur·trice·s. Pour ce faire, elles soutiennent l'intervention réalisée directement auprès des familles par le travail de proximité.

Soutenir une communauté de pratique orientée vers le mieux-être des familles et des tout·e·s-petit·e·s.

Elles visent à mobiliser et à valoriser l'intelligence collective dans l'identification d'enjeux, d'objectifs et de pistes de solutions au profit des tout·e·s-petit·e·s et de leur famille. Cette communauté de pratique représente aussi un lieu d'échange, de réseautage et de référencement entre les acteur·trice·s.

Porter la voix de toutes les familles et des tout·e·s-petit·e·s.

Elles portent la voix de la pluralité des familles dans tout son spectre, en s'assurant de faire connaître la diversité des réalités. Elles apportent une attention particulière aux familles se retrouvant à l'intersection de plusieurs formes d'oppression, de discrimination et de vulnérabilité tout en s'assurant de rendre visible leurs réalités.

Représenter les membres impliqué·e·s dans l'instance de concertation auprès de différent·e·s acteur·trice·s.

Elles portent la voix des différent·e·s membres qui composent l'instance de concertation, en s'assurant que celle-ci soit portée auprès des différent·e·s acteur·trice·s communautaires et institutionnel·le·s, tant au niveau local que régional.

Jouer un rôle de vigie et assurer une veille stratégique.

Elles s'assurent de jouer un rôle de vigie pour l'ensemble des enjeux qui pourraient toucher la petite enfance et la famille. À cet effet, elles restent à l'affût des projets, des sources de financement, des cadres de référence et des plans d'action qui pourraient avoir une influence sur la petite enfance, et transmettent les informations pertinentes aux acteur·trice·s. Elles assurent aussi une veille stratégique, tout en restant au fait des réalités du terrain.

Coordonner un plan d'action et gérer les ressources financières en toute transparence.

Elles coordonnent la création, la mise en place et le suivi de plans d'action qui répondent aux besoins des familles et des 0-5 ans. Elles gèrent également les fonds dédiés aux initiatives du milieu en matière de petite enfance.

6.3.2 Les caractéristiques

Orientées vers une tranche populationnelle, englobant les 0-5 ans et leurs familles.

Elles comprennent notamment les 0 à 5 ans et leurs familles, bien que plusieurs instances de concertation en petite enfance soient également orientées vers la jeunesse, ou vers la famille dans son ensemble. De plus, plusieurs concertations se mobilisent également autour des enjeux de la périnatalité et couvrent de ce fait une tranche d'âge allant de - 9 mois à 5 ans.

Rassemble des acteur·trice·s multisectoriel·le·s et multiréseaux pour les amener à collaborer ensemble.

Elles mobilisent les acteur·trice·s provenant de différents milieux, notamment des secteurs de la petite enfance, mais aussi de la famille, de l'éducation et de la santé. Plusieurs réseaux sont ainsi mobilisés, tels que les OCF, les organismes communautaires, le réseau de la santé et des services sociaux, la Ville de Montréal et ses instances, les services de garde éducatifs à l'enfance et les centres de services scolaires.

Fondées sur un travail collaboratif et démocratique.

Elles représentent un lieu de réseautage et un espace d'échange sécuritaire afin de respecter la pluralité des expériences et des opinions. Appuyées sur le principe de démocratie participative, elles jouent un rôle de médiation en conciliant les intérêts des différent·e·s acteur·trice·s impliqué·e·s.

Ancrées au sein de la communauté.

Elles sont basées sur l'engagement soutenu de la concertation envers la communauté, les tout·e·s-petit·e·s, et leur famille. Cet engagement soutenu permet aux membres de développer un sentiment d'appartenance envers l'instance de concertation et leur territoire, mais aussi aux familles à l'égard de leur quartier et des organismes s'y retrouvant.

Développement d'une vision micro et macro des enjeux.

En étant à l'écoute de leurs territoires et de l'ensemble des réalités, elles acquièrent une connaissance fine des enjeux spécifiques en développant une vision à la fois macro des enjeux de la petite enfance, mais aussi une vision micro des réalités particulières du quartier et des communautés qui l'habitent.

Souci d'inclusion des familles, notamment celles en situation de vulnérabilité.

Elles représentent l'ensemble des familles et des tout·e·s-petit·e·s de leurs communautés, en ayant un souci d'inclusion et de représentation de l'ensemble des familles du territoire, dans toute leur diversité.

6.4 Les structures de fonctionnement des ICPEL

Les instances de concertations en petite enfance locales se présentent sous différentes structures organisationnelles tant au plan de la forme légale que dans les catégories d'âge ciblées. En effet, on retrouve une grande variété de formes sous lesquelles elles existent :

- Tables de concertation en petite enfance, ou petite enfance-famille incorporées ou administrées par un organisme fiduciaire (souvent lui-même membre de la Table) ;
- Comité ou secteur de concertation attaché à une Table de quartier ou une Corporation de développement communautaire (CDC) ;
- Organismes communautaires Famille (OCF) qui prennent en charge les activités de concertation de leur milieu en regard des enjeux en petite enfance.

Leur structure de gouvernance se déploie également de manières diverses. Certaines sont coordonnées par un conseil d'administration, d'autres par un comité de coordination, alors que d'autres le sont via un comité aviseur, une Table de quartier, une CDC ou encore via l'assemblée des membres directement.

De la même manière, plusieurs sont des tables de concertation intersectorielles qui combinent la petite enfance et la jeunesse et couvrent ainsi différentes tranches d'âges.

Le fonctionnement des concertations est généralement assuré par une coordination. Cependant, le contexte de financement actuel ne permet pas à toutes les ICPEL d'avoir une ressource humaine dédiée à la coordination.

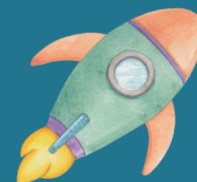
Les ICPEL tiennent des rencontres ou des assemblées avec leurs membres plusieurs fois par année et plusieurs d'entre elles coordonnent différents comités de concertation autour de thématiques ou enjeux spécifiques.

Puisque le travail des ICPEL se fait de manière intersectorielle, les membres et partenaires des concertations locales en petite enfance sont diversifié·e·s, elles et ils varient selon les quartiers. Ces membres et partenaires comprennent souvent (de manière non-exhaustive):

- Des organismes communautaires, culturels, de loisirs, etc. ;
- Des services de garde ;
- Des acteur·trice·s des municipalités (ex : bibliothèque, centres de loisirs, représentant·e·s des arrondissements) ;
- Des parents et/ou des citoyen·e·s ;
- Des acteur·trice·s du réseau de la santé et des services sociaux ;
- Des écoles et des centres de services scolaires ;
- Des acteur·trice·s du milieu religieux ;
- Des acteur·trice·s du secteur privé (ex : entreprises, commerces).

Ainsi, unies dans leur volonté de faire avancer le travail de concertation au profit des familles et des tout·e·s-petit·e·s, les concertations s'adaptent à la réalité de leurs communautés et prennent par conséquent la forme qui sert le mieux leur mission.

BIBLIOGRAPHIE



Approche écosystémique / Cadre de référence—Agir tôt. (s.d.). Consulté le 11 Août, 2023, à partir de <https://agirtot.org/thematiques/approche-ecosystemique-1-de-3/>

Bourque, D. (2008). Concertation et partenariat : Entre levier et piège du développement des communautés (1st ed.). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18pgss5>

Caractéristique. (s.d.). In Le Robert (dico en ligne). <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/caracteristique>

Clément, M., Cloutier, M-H., Daly, S., Dubois, I., Poirier, M. (2019). Le récit d'un projet collectif en petite enfance au Québec - Bilan d'Avenir d'enfants. 1-86. https://agirtot.org/media/490040/bilan_avenir-denfants.pdf

Clément, M., Cloutier, M-H., Daly, S., Dubois, I., Poirier, M. (2019). Le récit d'un projet collectif en petite enfance au Québec - Faits saillants du Bilan d'Avenir d'enfants. 1-16. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-008_Recit_Projet_collectif_Avenir_Enfant.pdf

Dagenais, F., & Hotte, J.-P. (2019). Rapport préliminaire du comité-conseil Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel. <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/rapport-de-recommandations.pdf>

Damant, D., Bouchard, C., Bordeleau, L., Bastien, N. & Lessard, G. (1999). 1,2,3 GO ! Modèle théorique et activités d'une initiative communautaire pour les enfants et parents de six voisinages de la grande région de Montréal. *Nouvelles pratiques sociales*, 12(2), 133–150. <https://doi.org/10.7202/000057ar>

De l'importance d'agir tôt/Infographie version dynamique. (s.d.). Consulté le 24 Août 2023, à partir de <https://agirtot.org/thematiques/agir-en-petite-enfance/de-l-importance-d-agir-tot/infographie-version-dynamique/>

Denis, V. (Décembre 2017). Efficacité de l'action « agent de milieu » pour joindre les familles défavorisées avec enfants 0-5 ans. https://agirtot.org/media/489150/article_agentdemilieu_dec2017.pdf

Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. (2019). Mesure Milieux de vie favorables – Jeunesse: Cadre de référence de la mesure 4.2 de santé publique.

Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. (2019) Mesure Milieux de vie favorables — Petite enfance : Cadre de référence de la mesure 3.1 de santé publique.

Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille. (2022). Bilan final—Activités du fonds pour le développement des jeunes enfants et de la société de gestion avenir d'enfants—2009-2020. 1-382. https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/bilan-final_AvenirEnfant.pdf

Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille. (2022). _Projet pilote sur les retombées du travail de proximité auprès des familles isolées dans une communauté—Cadre normatif—Appel de candidatures 2022-2023. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Programmes/cadre-norm-travail-proximite.pdf>

Gouvernement du Québec, Painchaud Guérard, G. (2021). Cadre de référence - Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité, 18 pages, <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-836-03W.pdf>

Gouvernement du Québec. (1998). Un Québec fou de ses enfants - Rapport du groupe de travail pour les jeunes. 1-179.

Gouvernement du Québec. (2000). Naître égaux – Grandir en santé – Un programme intégré de la promotion de la santé et de prévention en périnatalité—Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000622/>

Historique, mission et objectifs – Mercier-Ouest Quartier en santé. (s.d.). Consulté le 21 Août 2023, à partir de <https://moqs.org/mission-et-objectifs/>

Horizon 0-5 - Montréal — Agir tôt. (s.d.). Consulté le 24 Août 2023, à partir de <https://agirtot.org/horizon-0-5-montreal/>

Horizon 0-5 (s.d.) Consulté en 2021, à partir de www.horizon05.com

Joindre les familles vivant en contexte de défavorisation—Agir tôt. (s.d.). Consulté le 11 Août, 2023, à partir de <https://agirtot.org/thematiques/joindre-les-familles-vivant-en-contexte-de-defavorisation/joindre-les-familles-vivant-en-contexte-de-defavorisation/>

Lachapelle, R. (2004). Le développement des communautés : enjeux et opportunités, Communication à la Journée d'étude intersectorielle de la Haute- Yamaska, Granby, 15 janvier, 19 pages.

Lacombe, Mathieu, Ministre de la Famille. (16 Novembre 2020). [Lettre du Ministre de la Famille aux concertations en petite enfance]. Consulté à partir de <https://1drv.ms/b/s!AkojflsdjUlh37Y2nNnXrqDBhYW?e=tRdBcn>

Laurent et al. (2021). Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes : Rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDE_PJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf

Ligne du temps en petite enfance au Québec—Agir tôt. (s.d.). Consulté le 11 Août, 2023, à partir de <https://agirtot.org/thematiques/10ans/ligne-du-temps-en-petite-enfance-au-quebec/>

Pourquoi agir tôt? (2023). Observatoire des tout-petits. Consulté le 24 Août 2023, à partir de https://tout-petits.org/l-observatoire/pourquoi-agir-tot/?fbclid=IwAR03Y7IW4VQBYAThorqBo_-gBNcVNDLxAht57XGPMWVLoMrZjBeeZXkLfKl

Regroupement des instances de concertation en petite enfance de Montréal (RICPEM). (2020). État de la situation des instances de concertation en petite enfance de Montréal.

Regroupement des instances de concertation en petite enfance de Montréal (RICPEM). (2021). État de la situation des instances de concertation en petite enfance de Montréal.

Regroupement des instances de concertation en petite enfance de Montréal (RICPEM). (2022). État de la situation des instances de concertation en petite enfance de Montréal

Regroupement des instances de concertation en petite enfance de Montréal (RICPEM). (2020).

Plaidoyer pour la pérennité de l'action concertée.

https://www.concertationpetiteenfance.org/_files/ugd/f128ee_cd24b75318454fb4a749a7ca50b20fdd.pdf

Regroupement des instances de concertation en petite enfance de Montréal (RICPEM). (2020).

Plaidoyer pour le travail de proximité.

https://www.concertationpetiteenfance.org/_files/ugd/f128ee_711a9ae3f1c7413ea9f69de48895777f.pdf

Regroupement des instances de concertation en petite enfance de Montréal (RICPEM). (2020).

Plaidoyer pour la reconnaissance et financement d'une coordination du RICPEM.

https://www.concertationpetiteenfance.org/_files/ugd/f128ee_a4c5ad96d8d2490999e36e376880db72.pdf

Richard, J., Bergeron, D. A., Lessard, L., Toupin, I., Ouellet, N., & Bédard, E. (2021). Défis de l'action intersectorielle et pistes de réflexion pour renforcer la concertation dans les milieux ruraux du Québec en contexte de pandémie. *Global Health Promotion*, 28(1), 98-102.

<https://doi.org/10.1177/1757975920986128>

Rôle. (s.d.). In *Le Robert* (dico en ligne). <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/role>

Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE). (s.d.). Santé Montréal.

<https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/sujets-de-a-a-z/services-integres-en-perinatalite-et-pour-la-petite-enfance-sippe/information-generale/>. Consulté le 14 Août 2023.

Table de concertation en petite enfance de Parc Extension. (2007). Offre d'emploi, Poste: Intervenante(e) de milieu en petite enfance. Consulté le 24 Août 2023.

Théolis, M., Bigras, N., Desrochers, M., Brunson, L., Régis, M., & Prévost, P., (2010). *Le projet 1,2,3 GO! - Place au dialogue: Quinze ans de mobilisation autour des tout-petits et de leur famille.*

Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18pgpm4>

Zoom sur Le travail de proximité—Agir tôt. (n.d.). Consulté le 11 Août, 2023, à partir de <https://agirtot.org/thematiques/travail-de-proximite-2-de-3/>

Annexe A

Les actions des ICPEL



Actions visant la concertation (liste non-exhaustive):

- Déployer des actions concertées en petite enfance et harmoniser les services et les activités offertes ;
- Assurer une vigie des enjeux et des besoins des familles ;
- Mobiliser les acteur·trice·s pour organiser et participer à des événements et projets partenariaux autour des tout·e·s-petit·e·s et leur famille ;
- Dresser des portraits de quartier afin d'évaluer les besoins ;
- Offrir un espace d'échange, de discussion et de mise en commun de bonnes pratiques qui réunit tous les acteurs et actrices ;
- Fournir une expertise et agir comme porte-parole auprès de la communauté et des partenaires pour la défense des intérêts des tout·e·s-petit·e·s et de leur famille ;
- Soutenir et outiller les membres et partenaires de la concertation ;
- Soutenir et accompagner les travailleurs et travailleuses de proximité ;
- Représenter la concertation sur d'autres tables, instances et comités locaux ;
- Mettre en place et déployer des planifications stratégiques et des plans d'action ;
- Rechercher du financement, le gérer, faire des redditions de compte ;
- Produire et diffuser des outils de communication pour tenir les membres informé·e·s des enjeux du quartier ;
- Mettre en place une vie associative.

Actions visant les familles (liste non-exhaustive) ;

- Produire et diffuser des outils de communication ;
- Réaliser et/ou soutenir le travail de proximité auprès des familles ;
- Organiser des événements dans la communauté ;
- Référer les familles vers les ressources pertinentes.

Actions visant les familles (suite) ;

- Organiser des activités ;
 - Activités autour du développement global de l'enfant (moteur, intellectuel, cognitif, affectif, social) ;
 - Activités d'éveil à la lecture et à l'écriture ;
 - Activités en première transition scolaire ;
 - Activités interculturelles et de soutien pour les familles immigrantes, demandeuses d'asile ou issues de la diversité culturelle ;
 - Activités de promotion et de défense de droits (ateliers, formations, etc) ;
 - Activités d'éducation à la citoyenneté ;
 - Activités de démocratisation de la culture.
- Soutenir la communauté (dépannage d'urgence, dépannage alimentaire, couches) ;
- Fournir des services en soutien aux familles avec des enfants à besoins particuliers ;
- Contribuer à la sécurité des aménagements urbains pour les familles et les tout·e·s-petit·e·s.

**Regroupement des
instances de concertation
en petite enfance de Montréal**